

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3615>



2010 - 2011

Après le 12, ne battons pas en retraite !

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Actualités SNES 21 | FSU Côte-d'Or -



Publication date: vendredi 8 octobre 2010

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Pour le droit à la retraite à 60 ans à taux plein !



Sarkozy et ses alliés maintiennent le cap suivi depuis la réforme Balladur de 1993. Le bilan social de cette politique est déjà catastrophique. Le résultat des dispositions déjà prises (calcul sur les 25 meilleures années au lieu de 10, indexation sur les prix et non plus sur les salaires des actifs, allongement de la durée de cotisation, décote...) est une baisse du niveau des pensions d'environ 20 % avec une aggravation des inégalités déjà fortes entre les pensions des hommes et des femmes.

Ce projet de réforme qui supprime l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans en le portant à 62, reporte de fait l'âge de départ sans décote à 67 ans pour tous, et est particulièrement catastrophique pour beaucoup de salariés touchés par le chômage, entrés tardivement dans le monde du travail. Il condamnerait à la pauvreté un grand nombre des futurs retraités. Les femmes, tous ceux et celles qui ont connu et connaîtront des périodes de chômage et de précarité importantes sont particulièrement exposés aux effets dévastateurs de la réforme et ce sont les salarié-es les plus jeunes qui subiraient les effets cumulés de ces orientations au moment de partir à la retraite.

Le gouvernement, la majorité UMP et ses alliés tant à l'Assemblée qu'au Sénat, le patronat ne manquent pas de cynisme en durcissant les conditions de départ en retraite alors même que les entreprises continuent de se débarrasser des salariés "âgés" avant qu'ils aient acquis la totalité de leurs droits, alors même que le chômage de masse sévit pour les jeunes.

Il n'y a aucune raison pour les salariés, pour les syndicats, pour l'écrasante majorité de la population d'accepter cette réforme.

Nous voulons :

- le retrait du projet de réforme, inacceptable
- Le droit à la retraite à 60 ans à taux plein (75% du revenu de référence, 6 derniers mois ou 10 meilleures années.)
- Une pension au moins égale au SMIC revalorisé.
- Le retour à l'indexation des pensions sur les salaires.

A ceux qui prétendent que le financement des retraites ne peut être assuré que par la contre réforme gouvernementale, nous disons qu'une autre orientation est possible, avec une politique de réduction du temps de travail qui permette l'intégration des jeunes et tende au plein emploi, avec la fin des exonérations des cotisations sociales données aux entreprises, avec une taxation des revenus financiers équivalente à celle des cotisations sociales des entreprises (14%).

L'injustice est si manifeste que même la cour des comptes épingle les niches fiscales, sociales et autres exonérations de charges bénéficiant aux entreprises. Le Conseil des prélèvements obligatoires a présenté ce mercredi 06 octobre un rapport à la commission des finances de l'assemblée nationale où il est précisé que ces niches fiscales et ces exonérations sociales on explosé depuis 2002, en moyenne le gouvernement en a créé 12 par an. Le manque à gagner pour l'état est de 172 milliards d'euros, calcule le CPO, pour 2010.

Le gouvernement et sa majorité mentent. Ils se sont rendus illégitimes en maintenant une réforme alors qu'une écrasante majorité de nos concitoyens la refusent, alors que le mouvement social ne faibli pas et ne demande qu'à s'amplifier. Cette semaine, la jeunesse, lycéens et étudiants se mobilisent en vue de la journée d'action et de grève du 12 octobre, les appels et préavis de grève reconductibles se multiplient à la RATP, la SNCF, les transports y compris routier, L'Energie, l'Education Nationale, la Fonction Publique, France Télévision, le public et le privé sont également concernés.



Le SNES 21 appelle les enseignants et l'ensemble des personnels du secondaire

- à **se réunir dans les établissements dès lundi 11 octobre** pour arrêter les modalités de la grève en en prenant en compte la mobilisation des lycéens et étudiants.
- à **envoyer des délégations à l'assemblée générale interprofessionnelle qui se tiendra le 12/10 à 9h45 amphi Roupnel sur le campus à Dijon** : elle visera à mutualiser les mobilisations dans un cadre unitaire .
- au vu des résultats de la mobilisation du 12 octobre, à **tenir des AG dans tous les établissements le mercredi 13**, avec une reconduction de la grève si nécessaire et/ou le choix d'autres modalités d'action, selon les décisions prises.

L'heure est grave : seule une amplification sans précédent de la mobilisation populaire est de nature à faire reculer le gouvernement !
Chacun peut y contribuer : la sauvegarde des années volées à une retraite méritée vaut bien quelques journées de grève !



RENDEZ-VOUS en Côte d'Or :

– DIJON

â€” > 9h45 AG interprofessionnelle et intersyndicale Amphi Roupnel (Campus)

â€” > 14H30 manifestation Place de la Libération

– MONTBARD Manifestation à 17h

